



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 541'000.- (TTC) destiné aux aménagements de sécurisation des piétons sur la route de Valavran (tronçon Colovrex-Tuileries)

Séance du Conseil municipal du mardi 18 octobre 2022

vu l'intention des Autorités de sécuriser son réseau routier,

vu l'intensification de l'utilisation de la route de Valavran ces dernières années,

vu les récents relevés de vitesse excessive sur le tronçon Colovrex-Tuileries,

vu diverses demandes d'aménagement ces dernières années,

vu la situation en coupe (plan n° 22-04-006B) de l'avant-projet des mesures de modération de trafic de la route de Valavran, optimisation traversée piétons et arrêts de bus (variante 5), du 7 avril 2022, établie par BATEC,

vu le devis général établi par le bureau BATEC le 14 avril 2022,

vu les préavis favorables des commissions Aménagement et Bâtiments, travaux et Sécurité lors de leur séance conjointe du mardi 22 mars 2022,

vu le préavis défavorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 26 avril 2022,

vu le renvoi en commissions Bâtiments, travaux et sécurité puis Finances et administration communale du projet de délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 850'000.- (TTC) destiné au projet d'aménagement de sécurisation des piétons sur la route de Valavran, tronçon Colovrex-Tuileries, par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 7 juin 2022,

vu la révision de l'avant-projet des mesures de modération de trafic de la route de Valavran, optimisation traversée piétons et arrêts de bus (variante 5), du 7 avril 2022, établie par BATEC, comprenant l'îlot central, l'îlot ouest et l'îlot est 2 et impliquant une économie substantielle en termes d'investissement,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de la séance conjointe avec la commission Aménagement du mardi 27 septembre 2022,

./.

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 4 octobre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'accepter la réalisation d'aménagements de sécurisation des piétons sur la route de Valavran (tronçon Colovrex-Tuilleries),
2. D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de F 541'000.- (TTC) destiné à cette fin,
3. De comptabiliser la dépense prévue ci-dessus dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir la dépense nette de F 541'000.- (TTC) au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023,
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.


Président-e du
Conseil municipal

